



# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

**Secteur Mines**

Freyming-Merlebach, le 6 juillet 2020

## **Compte rendu du CA de l'ANGDM du 2 juillet 2020**

Le 2 juillet s'est tenu le premier CA de l'ANGDM, moitié en visio (Nord et Est), et le reste physiquement dans les locaux de l'Agence à Paris. Ce CA était aussi le dernier du Directeur. Le nom du successeur n'est pas connu à ce jour.

Le Président ouvre la séance et refait l'historique de toute la période COVID à ce jour.

Il tient à remercier :

- L'ensemble du personnel sans qui nos ayants droit n'auraient pas pu prétendre à nos prestations, même si celles-ci ont été servies différemment.
- Les partenaires sociaux, avec qui des points d'étape ont été faits régulièrement (la CFTC vous a fait suivre par mail les différents comptes rendus) et la tenue en visio des commissions COPRAD et ASS.
- Les Tutelles avec qui le point a été fait régulièrement et a permis d'adopter nos méthodes de travail.

De même, il tient à souligner que les ayants droit de l'Agence ont été fortement touchés par la pandémie, surtout dans l'Est et le Nord.

L'ensemble des partenaires sociaux et les Tutelles s'associent aux remerciements du personnel pour le travail effectué. La CFTC a demandé qu'une prime lui soit accordée dans les mêmes conditions que dans les autres organismes CPAM, Mairies, etc. et de même que le COVID devra faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux sur l'évolution des conditions et méthodes de travail ; mise en place télétravail à l'agence, etc. mais que celui-ci ne pourra se faire qu'à distance. Pour la CFTC, les agences locales et le contact doivent rester la priorité une fois que ce passage difficile sera derrière nous.

Le Directeur remercie l'ensemble des participants d'avoir remercié le personnel pour le travail accompli.

Il retrace chronologiquement les faits (document déjà en votre possession).

Points forts à retenir :

- L'ensemble du personnel a été mis en télétravail (environ 200 personnes).
- Beaucoup de contacts ont été pris par téléphone, aussi bien du site de Lens que des assistantes sociales.
- A ce jour, la priorité reste le télétravail.

- Les dossiers se gèrent prioritairement par téléphone et en cas d'urgence, les personnes sont invitées sur les sites où les assistantes sociales se déplacent, en respectant toutes les mesures de sécurité.
- Les personnels commencent à revenir travailler sur site.
- Le personnel du site de Hénin Beaumont a rejoint Lens (18 personnes).
- Des nominations ont été faites à l'agence, Mme BIZZOUTET, BARDIN. Concernant la Direction de l'Est, M. AMOND est nommé par intérim en attendant l'arrivée du nouveau Directeur.
- Concernant l'audit demandé par les Tutelles et validé par le CA, la date n'est pas encore fixée (à la main du Ministère). Cependant, la commission d'audit de l'agence se réunira le 3 juillet.

La CFTC a demandé que, suite aux nouvelles nominations et la création de nouveaux emplois, il serait bien que l'agence nous fasse parvenir le nouvel organigramme.

### **Approbation du PV du 12 mars 2020 :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Synthèse COPRAD :**

Le Directeur informe le CA :

- Par le télétravail, l'agence a continué à assurer l'ensemble des prestations sans dégradation.
- Le nombre de décès a fortement augmenté. Un suivi hebdomadaire a été mis en place par région, ce qui permettra d'avoir pour la prochaine réunion un point de situation précis.

### **Bourse des Mines :**

371 dossiers ont été acceptés et 161 refusés ; une réflexion sera menée lors d'une prochaine COPRAD, afin de proposer une procédure de contrôle pratique avant de rejeter les dossiers.

### **Réglementation :**

L'agence a pris contact avec les caisses complémentaires, afin que les dossiers soient liquidés normalement pendant le confinement. Les personnes concernées ont été contactées, ceci afin d'éviter des ruptures de paiement (à ce jour pas d'anomalie majeure n'est signalée).

Le CA est informé que les bénéficiaires peuvent obtenir leur relevé fiscal de l'année 2019 avec le montant annuel du prélèvement à la source opéré (PAS) sur le site de l'agence. Revendication CFTC qui a abouti.

### **Logement :**

La Direction nous informe que suite à la période COVID, des mesures spéciales ont été prises concernant la libération de logements (délais allongés etc.).

Le point a été fait sur les conventions de gestion des foyers logements.

Tous les mois, de nouvelles conventions sont signées (pour rappel : à l'origine cette mesure n'existait que dans un foyer en Lorraine grâce à la CFTC après un long combat). Aujourd'hui, l'ensemble des régions minières peuvent en bénéficier. Une réflexion est en cours à Gardanne.

## **Activité CASC :**

Du fait du confinement, certaines activités n'ont pas pu se tenir et seront, si possible, reportées au second trimestre. Un point plus précis se fera lors d'une prochaine réunion.

## **Point RSRS :**

L'agence a transmis des documents complémentaires aux Tutelles. Ceux-ci sont en cours d'analyse, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine COPRAD. A ce jour, les Tutelles ne sont pas favorables à cette mesure. La CFTC continuera le combat.

## **Synthèse CNASS du 16 juillet :**

### **Point COVID**

Les accueils physiques fermés jusqu'au 18 mai ouvrent de manière progressive sur rendez-vous. Afin de ne pas perdre le contact avec les bénéficiaires, de nombreux moyens ont été déployés :

- Affichages
- Sites
- Internet
- Mails
- Presse
- Partenaires sociaux
- CPAM, etc
- Campagne personnalisée avec les personnels les plus fragiles.

Conformément à l'ordonnance ministérielles, les heures d'aides à domicile programmées non réalisées par les associations leur seront payées. Le coût est estimé à 994 000 euros pour mars et avril.

### **Concernant la politique vacances :**

La fermeture des centres à partir du 17 mars a généré l'annulation de 25 longs séjours et le report de 9 courts séjours sur le second semestre, de même 12 sorties ont été reportées et 4 annulées.

La réouverture du centre de Saint-Gildas est programmée pour le 18 juillet. Concernant VTF, les centres ont ouvert progressivement depuis le 20 juin.

Toutes les personnes concernées par ces séjours ont été contactées et une solution leur a été proposée (remboursement, séjours reportés, etc.).

A ce stade, l'atterrissage budgétaire ASS est difficile à réaliser. Un point plus précis sera fait prochainement.

## **Point FNAS :**

Le point de trésorerie au 30 avril est de 426 844 euros.

Le nombre de demandes augmente suite à la décision du 25 février, afin d'octroyer l'aide à l'ensemble des tranches du barème.

De même, le point a été fait sur :

- La politique de proximité
- Financement
- Recettes et dépenses liées aux séjours
- Situation de veuvage.

De même, suite au COVID, il a été décidé de mettre en place localement des journées veuvage à l'initiative des régions (rencontre, sortie, etc. reste à définir).

### **Suivi des prestations au 30.04.2020 :**

COVID oblige, les demandes de prestations sont en baisse :

- 2.2b exécuté à 21 %
- AT-MP exécuté à 11 %
- Maladie exécuté à 52 %
- Vieillesse exécuté à 37 %

Soit au total 37 % du budget annuel.

Il est constaté une sous-exécution, notamment en 2.2b, du fait notamment des cures. Concernant l'aide à domicile, celle-ci devrait être en baisse, mais il faudra honorer les heures prescrites non réalisées. Une étude plus précise sera présentée à la rentrée.

Pour la CFTC, dans le contexte actuel d'ASS et le litige qu'on a avec la Tutelle sur le budget (audit en cours), la situation du COVID compliquera l'analyse. La CFTC considère qu'il faudra gérer la situation COVID à part avec des budgets adéquats pour ne pas pénaliser nos ayants droit.

### **Point marchés :**

Deux marchés nous ont été présentés : le premier concernant la réfection de la toiture de Noyelles sur deux bâtiments et le second, le marché de l'essence et le lavage des voitures de service. La CFTC a émis un avis favorable aux deux projets. Je me tiens à leur disposition pour des compléments d'information sur l'ensemble des points de l'ordre du jour.

### **Projet Rapport d'Activité 2019 :**

Le projet du Rapport d'Activité 2019 nous a été présenté. Celui-ci est joint en annexe. Bonne lecture !

Un reproche ! Celui-ci ne reprend pas beaucoup le rôle joué par les partenaires sociaux dans l'agence, comme l'a voulu le législateur en créant l'EPA.

### **Divers :**

Le représentant des Ministères, M. THAUVIN, informe le conseil sur le projet d'ordonnance de fermeture des Centrales Thermiques. La loi énergie climat du 11/2019 pour accompagner les salariés des centrales à charbon (4 aujourd'hui – 2 EDF et 2 privées) va paraître prochainement.

Ce décret précisera les salariés :

- IEG
- Docker manipulation charbon
- Salariés sous-traitants

Pour les IEG, ça concernera l'allocation versée par l'Etat (Gardanne et St-Avold) qui sera gérée par l'ANGDM.

Le projet d'ordonnance est transmis au Conseil d'Etat pour validation. Ce projet devrait modifier le décret de l'EPA/ANGDM et préciser les obligations employeurs pour ses salariés pendant la période de recherche formation ou emploi. A suivre.

L'Administrateur CFTC  
Raphaël MARGHERITA